



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2025
Subvention d'équilibre au CCAS

N°2024_153

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Claude MARCOLET (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Le budget principal du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Brignais s'élève pour l'année 2025 :

- pour la section de fonctionnement à 292 960 € (contre 254 000 € en 2024), équilibrée en dépenses et en recettes
- pour la section d'investissement à 1 000 € (contre 1 000 € en 2024), équilibrée en dépenses et en recettes

La subvention d'équilibre nécessaire au fonctionnement du CCAS de Brignais pour l'exercice 2025 s'élève donc à 193 000 € (contre 195 500 € au budget primitif 2024).

Les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2025 pour la Résidence autonomie Les Arcades ont été présentées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil d'administration du C.C.A.S. en date du 5 décembre 2024. Le budget primitif a été soumis au vote du C.A., lors de la séance du 17 décembre 2024.

La demande de subvention d'équilibre 2025 du Centre communal d'action sociale a été vue lors de la commission n° 1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » du 10 décembre 2024 et de la commission n° 2 « Solidarité et vie scolaire » du 12 décembre 2024, dans le cadre des présentations du budget 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 5 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- APPROUVER le versement d'une subvention d'équilibre, d'un montant de 193 000 €, au profit du Centre Communal d'Action Sociale, pour l'année 2025
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 657363 du budget principal de la commune - exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

